

CTPM du 21 décembre sur les moyens pour la rentrée 2011**« La FNEC FP – FO ne s'inscrira pas dans le « dialogue social pour définir les postes à retirer »**

La FNEC FP FO constate qu'à nouveau l'Education nationale est pleinement mise à contribution pour la mise en œuvre de la RGPP et du principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux : 8967 postes retirés dans les écoles maternelles et élémentaires pour 8337 élèves supplémentaires; 4808 dans les lycées et collèges et 600 postes dans les services administratifs.

Aucune catégorie n'est épargnée

Depuis 2007, la destruction de 62 000 postes dans l'Education nationale a dévasté l'Ecole publique et les conditions d'exercice des missions des personnels qui sont au bord de la rupture.

Produit direct des réformes en cours : mastérisation, dispositif CLAIR, décret Darcos ..., ces suppressions massives de postes s'accompagnent du développement de plus de 110 000 emplois précaires : contractuels, vacataires, EVS au détriment de la relation statutaire fondatrice de la Fonction publique de l'Etat

Les rapports Reiss avec les E2P, le rapport de la commission parlementaire Tabarot sur les rythmes scolaires expriment la volonté politique de mise sous tutelle de l'école publique et du transfert des personnels enseignants aux collectivités territoriales.

FO est restée seule au CTPM pour poser les questions et garanties

Lors du CTPM du 21 décembre, FO est restée seule pour demander l'arrêt des réformes CLAIR, STI, réforme du lycée, mastérisation... et que ne soient pas retenues les préconisations des rapports Reiss et Tabarot, en particulier celles remettant en cause la définition des obligations de services en heure hebdomadaire d'enseignement.

Elle a porté l'exigence des personnels du maintien des sections de LP, des postes administratifs, des classes, des remplaçants, des RASED, des CIO, des départs en stage CAPA-SH, de l'affectation d'AVS pour les élèves handicapés, d'EVS pour les directeurs, et d'un véritable plan de titularisation des 20 000 contractuels...

Le « dialogue social » pour définir les postes à retirer

Pour toute réponse le ministre a renvoyé la gestion des 16 000 suppressions de postes au « nécessaire dialogue social » que chaque recteur, chaque inspecteur d'académie doit organiser au sein de l'académie pour définir les postes à retirer en priorité dans le cadre des 12 leviers du schéma d'emploi.

« Les recteurs doivent faire au mieux avec leurs moyens »

Le ministre a rappelé que son « projet éducatif » reste dans un cadre budgétaire contraint qui impose aux recteurs de « faire au mieux avec leurs moyens ».

La FNEC-FP-FO qui n'accepte ni les suppressions de postes, ni les remises en cause statutaires qui en découlent pas plus qu'elle n'accepte la réforme des retraites invite ses sections à réunir les personnels dans les écoles, les collèges, les lycées et les services pour :

- établir les besoins par école, collège et lycée, par service
- rencontrer les chefs d'établissement, les IEN, les chefs de service pour présenter les besoins recensés et exiger toutes les informations sur les suppressions prévues
- alerter les Unions Départementales Force Ouvrière
- organiser les interventions auprès des autorités de l'Education nationale pour aller chercher les postes.

Montreuil le 29 décembre 2010